































Association du  
Pâtimome Normandin  
BP 21 - 74450 LE GRAND-CLÉMENT  
TÉL. 04 50 02 73 18 - Fax 04 50 02 73 35

N°26  
AUTOMNE 2008

Déjà 50 ans

Cette année est fêtée la 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'A.O.C. du Reblochon.  
Après être sorti de la clandestinité, notre célèbre fromage acquiert, dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, une certaine notoriété comme en témoignent les écrits ci-dessous.

Déjà en 1784 l'intendant du Genevois écrit au syndic de Thônes :  
« Lorsque vous verrez que les reblachons pourront supporter le voyage sans crainte d'altération, vous m'en expédieriez une caisse de huit que je veux envoyer à Turin (pour Victor Amédée III). »

La renommée du reblochon avait également gagné la cour de Versailles, sans doute avec mademoiselle ANGELLOZ, originaire de Grand Bornand et au service de Madame de Conti qui avait fait passer sur sa table quelques reblachons apportés par lactice demoiselle.

La première exportation officielle fut faite vers 1833 à destination d'Annecy, Aix-les-Bains et Genève par Monsieur Jean Rouge.

Dans les années 1850-1860, le commerce du reblochon prit peu à peu de l'ampleur et entraîna l'abandon de l'ancienne méthode de fabrication.

En 1938, un procès débouta un négociant de Thônes qui avait assigné en contrefaçon un petit producteur de la Côte-d'Or.

La proposition de loi relative à l'appellation d'origine des fromages fut votée le 15 novembre 1955 et le décret du 7 août 1958, paru au journal officiel le 12 août, délimitait la zone de fabrication du Reblochon.

Aujourd'hui, outre les nombreuses manifestations pour fêter son A.O.C., le reblochon a également son timbre.

Sources : revue des Amis du Val de Thônes, N° 12 et Syndicat Interprofessionnel du Reblochon



























































































































































